

SION, REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE

R1

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

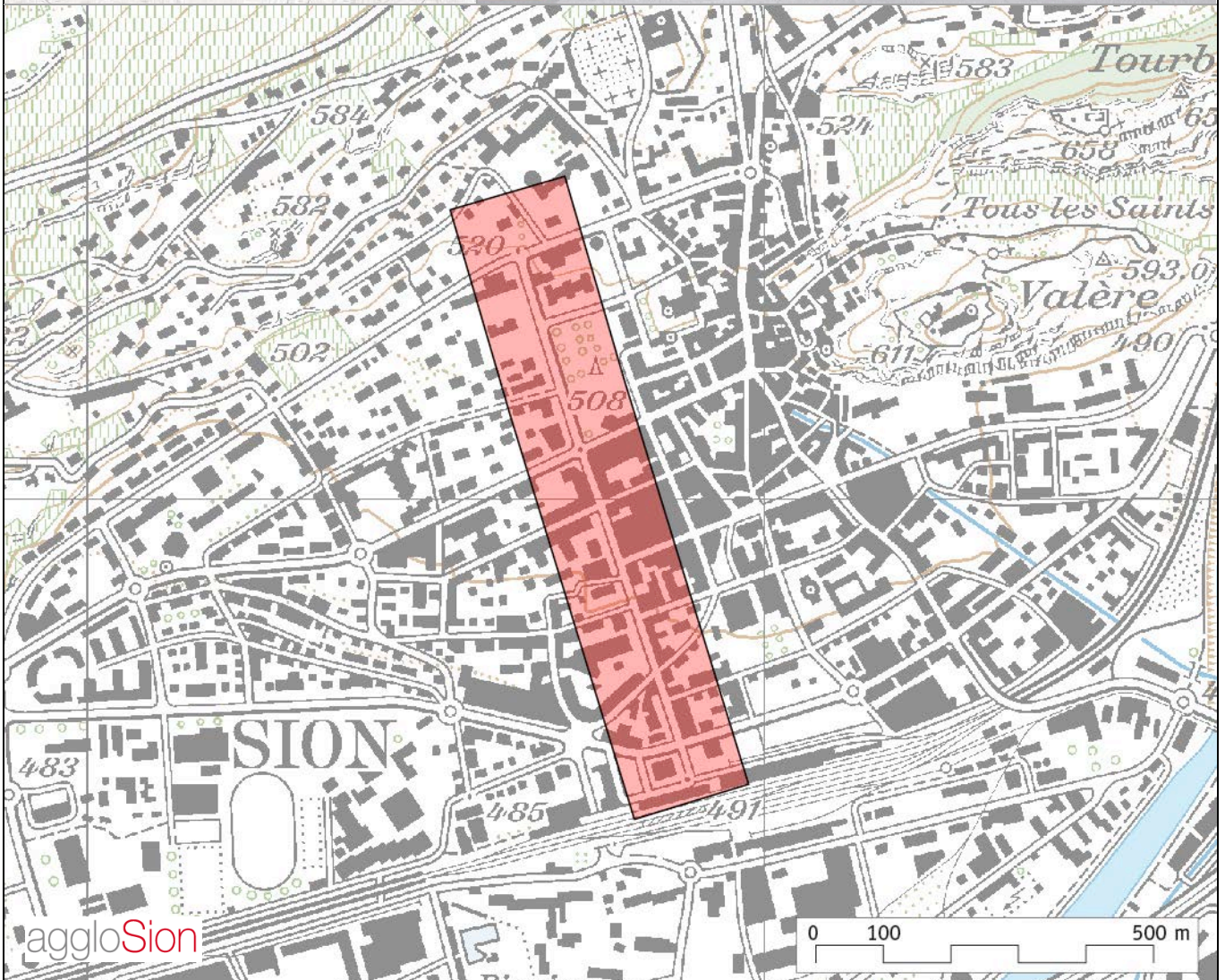
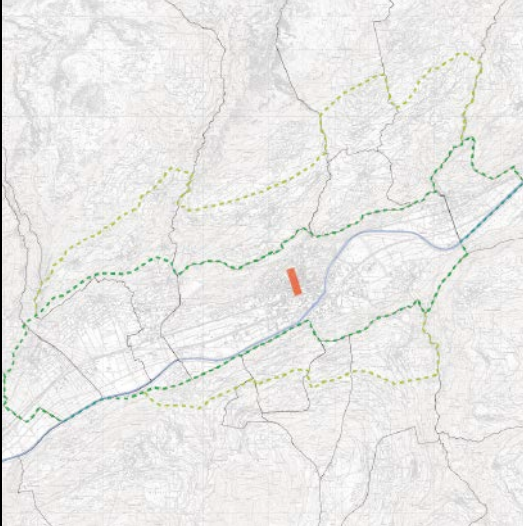
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

L'avenue de la Gare est une route cantonale principale de plaine (VS 507), traversée par un trafic important (XXX véhicules par jour). Cette route, axe central des déplacements nord-sud en ville de Sion, réserve un espace assez important à l'axe routier dans un environnement pourtant très urbain. Malgré la largeur importante de l'espace public urbain (25 à 30 mètres entre façades), l'avenue n'est pas équipée d'infrastructures cyclables. Une seule voie bus, descendante, est marquée dans sa partie inférieure. Les traversées piétonnes sont problématiques compte tenu de la largeur de la voirie alors que la circulation des cycles reste précaire, notamment à la montée le long des cases de stationnement

Objectifs

Faire de l'avenue de la Gare un axe réellement urbain privilégiant l'activité et la circulation des transports publics, des piétons et des deux-roues.
Sécuriser les usagers de mobilité douce.

Description

L'avenue de la Gare est réaménagée de manière à renforcer son caractère urbain, à offrir la priorité à la circulation des transports publics et à améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons. Un effort particulier est apporté au traitement formel de l'axe et à sa perméabilité pour les traversées piétonnes. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain de l'axe et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

Utilité

CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.
CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.
CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.
CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés, améliore l'attractivité des transports publics et réduit les vitesses, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

| | | |
|------------------|-----------------------|---|
| TJM (max) | 2009 : 16'300 vhc./j. | 2025 estimé sans PA : 2025 : 22'400 vhc./j. |
|------------------|-----------------------|---|

| | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Coûts d'investissement | Fr. 7'900'000.- | Priorité A (2015-2018) |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|

| | |
|---|-------------------|
| Mise en œuvre | Références |
| Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification et au fonctionnement de cet axe, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération. | - |
| Planning des études : 2012-2013: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2014: mise à l'enquête | |
| Avant-projet : 2014 | |
| Début des travaux : 2015 | |
| Mise en service : 2016 | |